

Affaire n°3/84 : Vote de subventions aux associations sportives pour l'année 2026.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que diverses associations ont sollicitées la Collectivité pour une demande de subvention pour l'exercice 2026.

Les demandes parvenues au sein des services, n'ont pu être validées en raison des pièces administratives manquantes ou que les dossiers sont arrivés après le conseil du 17 décembre 2025.

Le Maire informe que les dossiers de ces associations ont été transmis via la plateforme téléservice de la collectivité et sont complet à ce jour.

Ce soutien financier est destiné à accompagner le fonctionnement du Club dans son développement ainsi que ses initiatives d'animation de proximité au sein des quartiers.

De ce fait, il y a lieu de soutenir pleinement la vie associative en leur apportant une aide financière pour l'année 2026 suivant les montants ci-après :

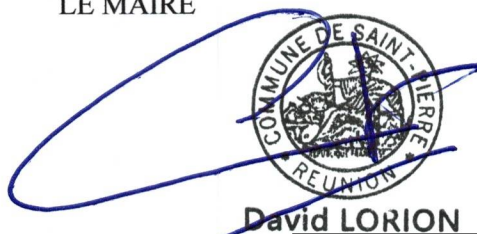
BÉNÉFICIAIRES		MONTANT SUBVENTION 2026	OBSERVATIONS
1	ASSOCIATION KOOL R'TRAIL	1 000€	
2	LUDOSPORT BOURBON	1 000€	
3	SAINT-PIERRE BOXING CLUB	3 000€	
4	ASSOCIATION SPORT SANTE ET CULTURE	1 000€	
5	ACADEMIE D'ARTS MARTIAUX ET DE JU JITSU CONTEMPORAIN	1 000€	
TOTAL		7 000€	

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le vote de subventions de fonctionnement en faveur des associations sportives,
- **De DIRE** que les crédits seront inscrits sur la ligne budgétaire : 028 65748 24 RE26000028
- **De L'AUTORISER**, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260519-2026-3-84-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026